

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

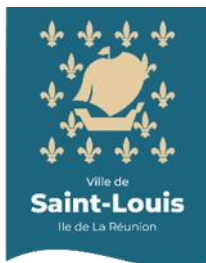
Publié le

ID : 974-219740149-20250319-DCM006\_2025-DE



Lycée professionnel Roches Maigres  
25 rue Leconte de Lisle  
CS 3104 -97872  
Saint-Louis Cedex  
Courriel : [ce.9740004l@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740004l@ac-reunion.fr)  
0262 91 28 30

# CONVENTION DE PARTENARIAT



*Ville de passion!*

Commune de Saint Louis

125, avenue principale 97450 Saint Louis

# 1. Partenaires

<b>Partenaire</b>	<b>Coordonnées</b>	<b>Contact</b>
Lycée professionnel Roches Maigres	25 rue Leconte de Lisle BP 75 - 97899 - Saint-Louis Cedex 02 Courriel : <a href="mailto:ce.9740004l@ac-reunion.fr">ce.9740004l@ac-reunion.fr</a> 0262 91 28 30	<b><u>Provisieur</u></b> M. Laurent HAMARD <b><u>DDFPT</u></b> Mme Carole RIVIERE <a href="mailto:Ddfpt.9740004l@ac-reunion.fr">Ddfpt.9740004l@ac-reunion.fr</a>
Commune de Saint Louis	125, avenue principale 97450 Saint Louis	<b><u>Le Maire</u></b> Mme Juliana M'DOIHOMA <b><u>ACV</u></b> M. Frédéric TECHER <a href="mailto:frederic.techer@saintlouis.re">frederic.techer@saintlouis.re</a> 02 62 33 10 80

## 2. Représentants du partenariat

D'une part,

**le lycée professionnel Roches Maigres**

Dont le siège est situé au 25 rue leconte de lisle BP 75 97899 Saint Louis Cedex 02

Représenté par Monsieur HAMARD Laurent, Provisieur

Ci-après désigné « le lycée Roches Maigres »

D'autre part,

**la commune de Saint Louis**

Dont le siège est situé 125, avenue principale 97450 Saint Louis

Représentée par Mme Juliana M'DOIHOMA, le Maire

Ci-après désignée « Commune de Saint Louis »

## 3. Objet de la convention

### Article 1 : contenu du partenariat

Suite à la sollicitation de la commune de Saint-Louis, un concours de création de banc en bois a été organisé au sein du Lycée professionnel Roches maigres en 2022 pour les élèves de BMA dans les domaines d'Ebénisterie.

Deux élèves ont été lauréats : Naïla BACAR et Expedit GRIMAUD.

La fabrication des deux prototypes de chaque banc a été réalisée et les bancs ont été fournis à la Commune.

La Commune demande aujourd'hui au lycée les deux plans d'exécution pour une fabrication en série des deux bancs de façon pérenne.

### Article 2 : Objectif de la convention

Cette action a pour objet notamment de soutenir l'apprentissage et l'acquisition des compétences et savoirs faire dans les métiers d'Art du Bois en mettant en avant les réalisations des élèves qui seront intégrées au mobilier de la Commune de Saint Louis et ainsi valoriser le travail des élèves ébénistes du lycée Roches Maigres.

### Article 3 : Délai de réalisation et livraison

Est fixée entre la commune de Saint-Louis et le lycée professionnel Roches Maigres l'échéancier suivant :

- Au plus tard le mercredi 26 février 2025, l'envoi par mail de l'annexe 1 contenant les croquis élaborés dans le cadre du concours.
- Au plus tard le lundi 31 mars, l'envoi par mail des plans d'exécution existants à l'issue du concours.

#### Article 4 : Coopération technique

Le lycée Roches Maigres s'engage à mettre à disposition de la commune :

- Les croquis relatifs aux projets et exposés le jour du concours
- Les plans d'exécution partiels du projet de M. Grimaud Expedit, qui correspond à une partie du banc prototype.
- Les plans d'exécution partiels du projet de Mme Bacar Naïla, qui correspond à une partie du banc prototype.

Les plans d'exécution fournis résultent du travail des élèves, certaines modifications auront pu être apportées au moment de la fabrication des prototypes.

La commune de Saint-Louis pourrait être amenée à apporter des modifications sur les plans pour un souci de faisabilité dans le cadre d'une fabrication en série et afin de respecter les normes de mobilier urbain.

La Commune de Saint-Louis s'engage à valoriser le travail des élèves en apposant sur chaque banc une plaque portant la mention « Modèle conçu par les élèves du Lycée professionnel Roches Maigres ».

#### Article 5 : Réserve de droit d'auteur

Le lycée Roches Maigres se réserve le droit de propriété intellectuelle sur les œuvres réalisées dans le cadre du partenariat.

La Commune est libre de fabriquer en série les prototypes sur les années à venir.

#### Article 6 : Difficultés rencontrées

Le/La proviseur(e) du lycée et le représentant de la mairie se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront d'un commun accord et en liaison avec les différents intervenants, des dispositions propres à les résoudre.

#### Article 7 : Durée

La présente convention est signée pour l'année scolaire 2024-2025. Elle est résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

#### Article 8 : Visibilité du lycée

La commune de Saint Louis s'engage à afficher sur chaque banc fabriqué, la provenance et les auteurs comme suit :

**« Modèle conçu par les élèves Ebénistes du Lycée Professionnel Roches Maigres ».**

Lors d'une couverture médiatique, la commune de Saint Louis citera le lycée Roches Maigres en tant que partenaire du projet et invitera un représentant du lycée à y participer.

Le lycée Roches Maigres sera autorisé à effectuer des reportages photos et/ou vidéos pour une utilisation sur le site du lycée et dans le cadre pédagogique de la formation des élèves.

#### Article 9 : Dispositif de suivi

Les signataires de la présente convention désignent, chacun en ce qui le concerne, un responsable de la mise en œuvre de ce partenariat. Une commission de suivi est constituée, elle comprend :

- le Proviseur du lycée ou son représentant, assisté du responsable du partenariat et éventuellement des collaborateurs nécessaires,



- la commune de Saint Louis ou son représentant, assisté du responsable du partenariat et éventuellement des collaborateurs nécessaires.

Cette commission assure auprès des partenaires un rôle d'animation, de suivi et d'évaluation dans l'exécution des contenus de la convention. Elle se réunit sur demande des deux parties.

Article 10 : Garanti et responsabilité

Le lycée Roches Maigres s'engage à fournir les plans d'exécution dans un cadre pédagogique mais se dégage de toute responsabilité après les livraisons du concept.

A, .....

le : .....

Pour la commune de Saint Louis

Le Maire

A, .....

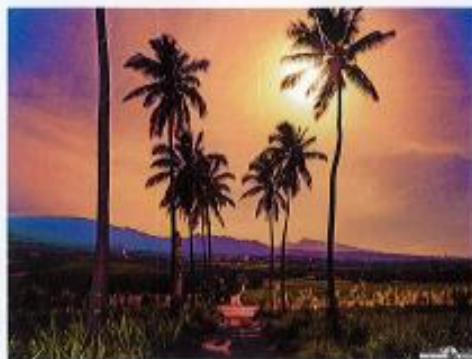
le : .....

Pour le lycée

Le Proviseur

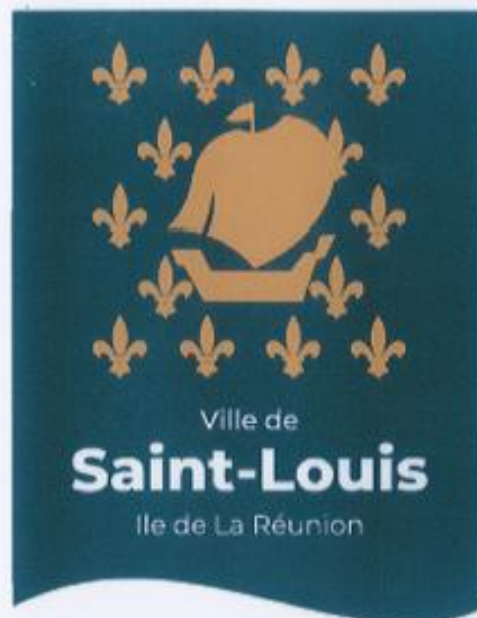
# Annexe 1

- ⇒ **Photos des prototypes**
- ⇒ **Croquis**



# PROJET DE BANCS POUR SAINT-LOUIS

## LIGNES ET FORMES CARACTÉRISTIQUES



LA MONTAGNE



LOGO SAINT-LOUIS



LA RÉUNION



# PLANCHE DE TENDANCE

# Analyse de bancs publics existants



BANC

SELECTIONNE

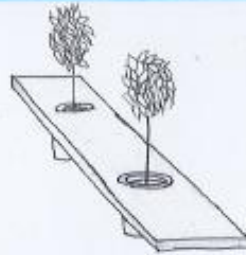


COULEUR

MATERIAUX

FORMES

FONCTIONS



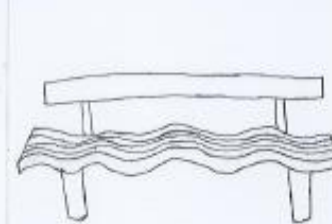
- Matière Naturel



Bois

- Rectangle  
- Symétrique  
- Droit  
- Géométrique

- Système  
- Jardinasse



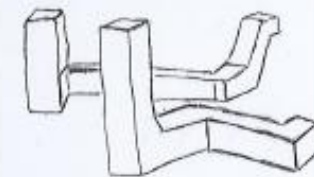
- Matière Naturel



Bois

- Ondulé (assise)  
- Droit (osier)

- Système



- Matière  
- Contraste  
- avec la nature



Plastique

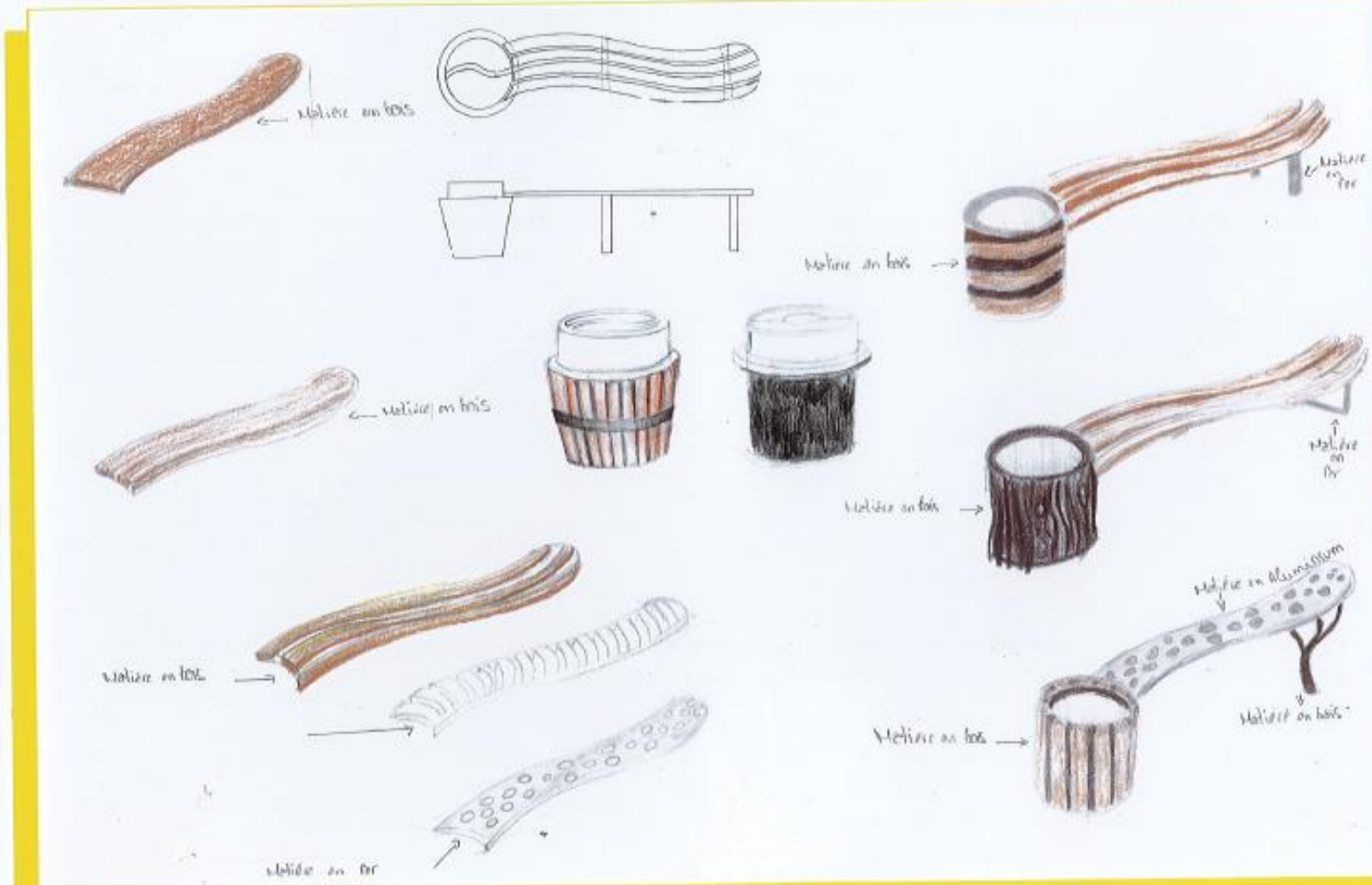
- Droit  
- Angle



- Système  
- S'affaiege



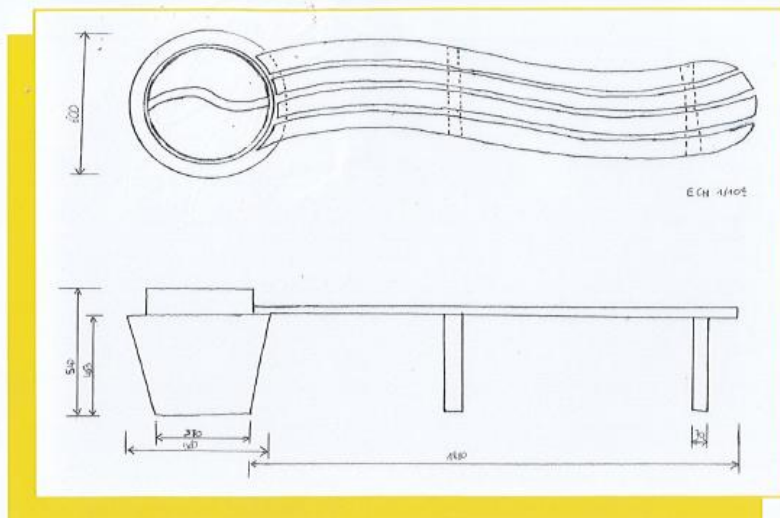
# MISE AU POINT DE LA FORME DU BANC





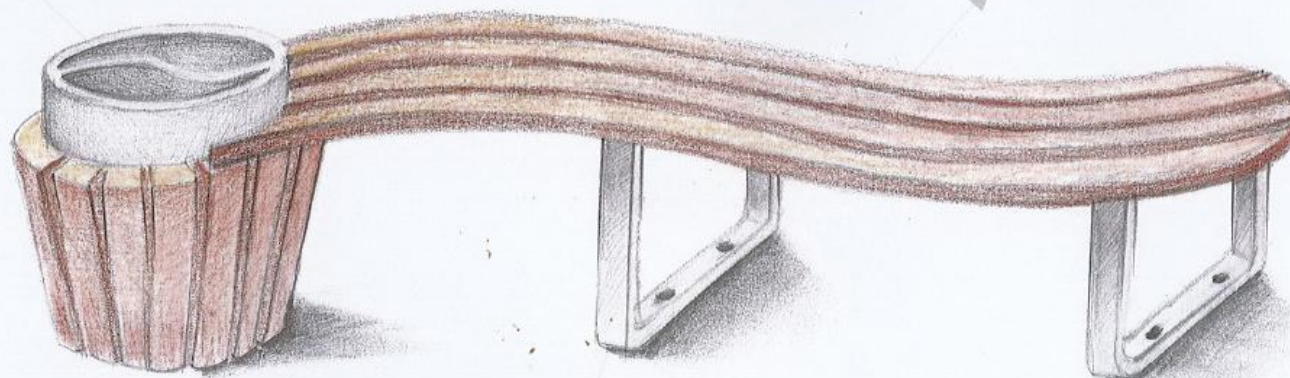
# PROJET FINAL DE BANC

## Projet n°3



aluminium  
galvanisé

bois massif



acier inoxydable

**EXPEDIT GRIMAUD**

# Projet de bancs pour la commune de Saint Louis

## Planche de tendance

Montagnes



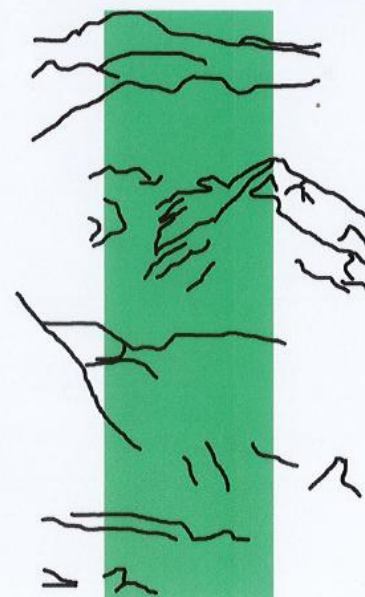
*Du sommet des montagnes .....*



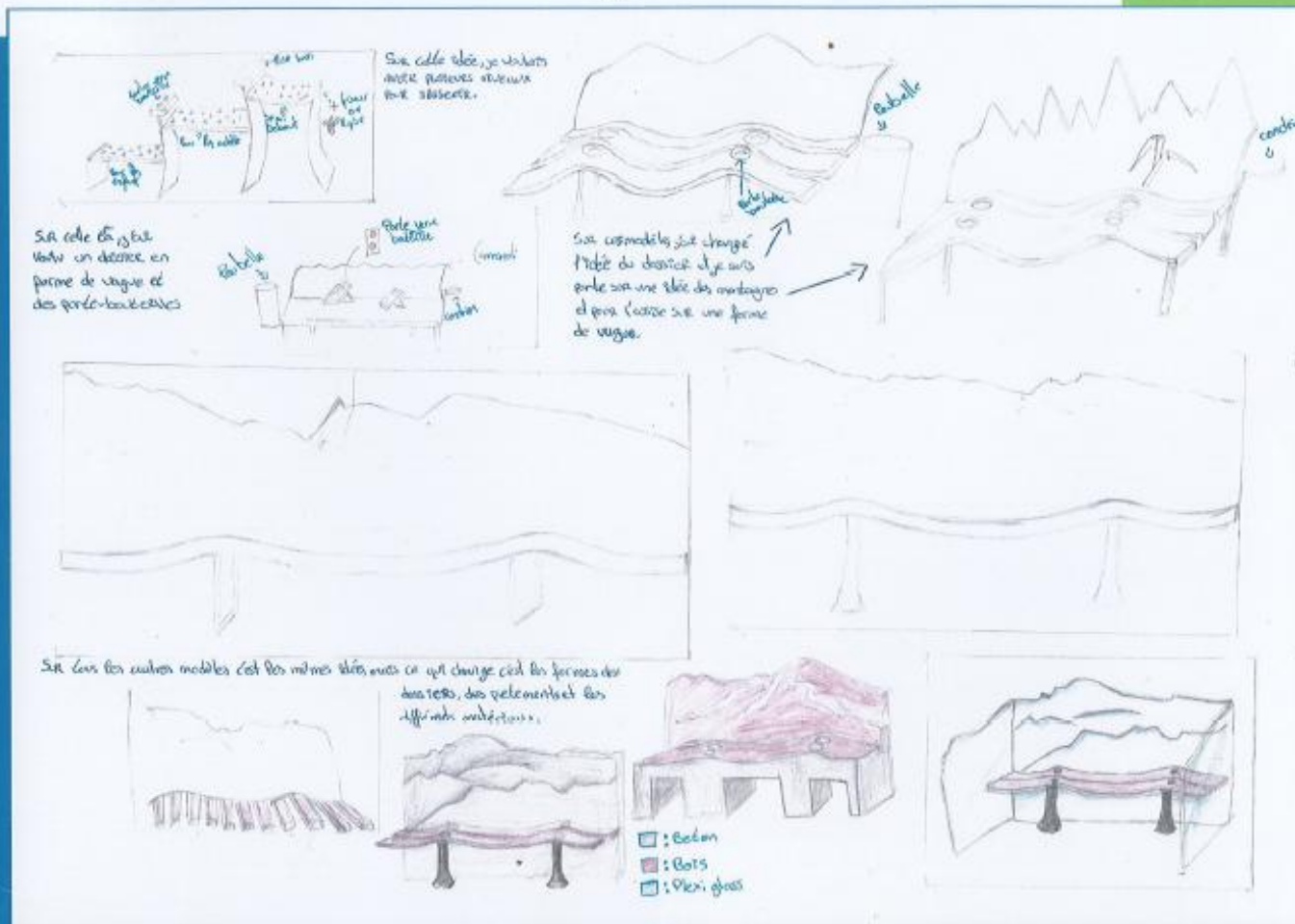
Plages



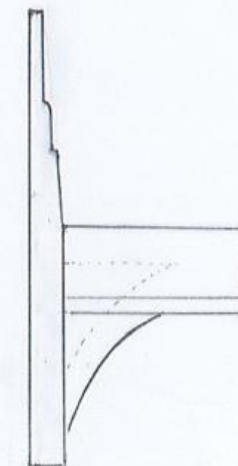
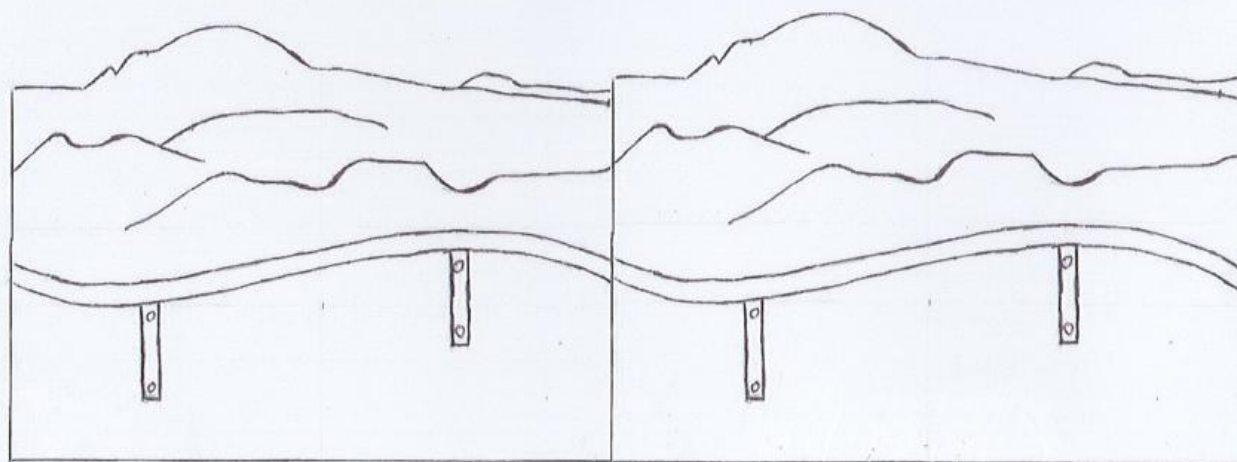
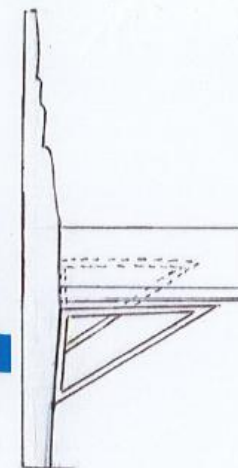
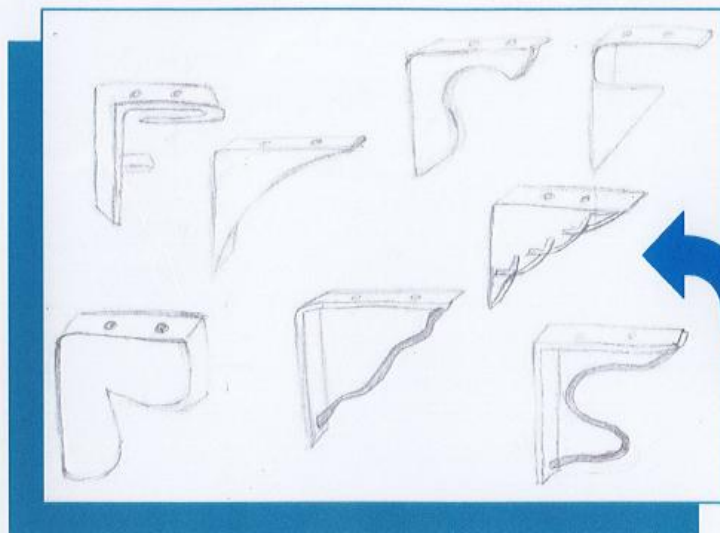
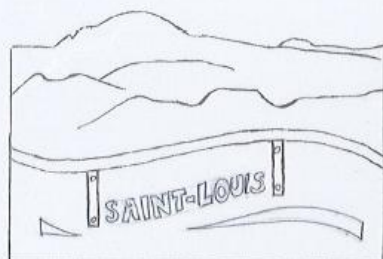
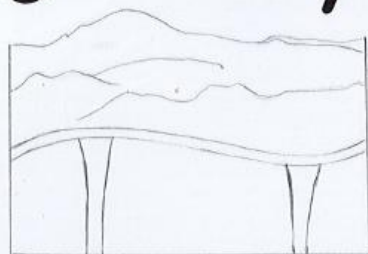
*au battant des lames!*



# Recherches de forme de bancs

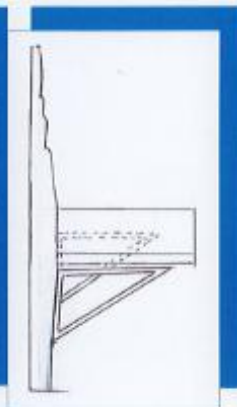
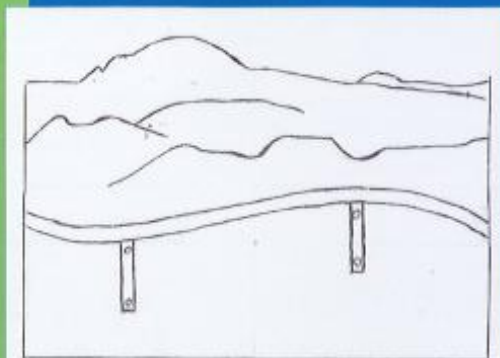


# Mise au point de la forme du banc



# Projet final de banc

## Projet n°1



bois cintré



béton



*Naila Bacar*



